



Conseil économique et social

Provisoire
23 juillet 2010
Français
Original : anglais

Session de fond de 2009

Débat consacré aux questions de coordination

Compte rendu analytique provisoire de la 21^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 14 juillet 2009, à 10 heures

Président : M. Soborun (Vice-Président). (Maurice)

Sommaire

Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du Conseil tenu lors de sa session de fond de 2008 (*suite*)

Présentation du rapport du Secrétaire général sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, dont la résolution 61/16

Présentation du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international

Débat : Vers une réponse systématique des Nations Unies aux problèmes du changement climatique

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

10-48983 (F)



Merci de recycler

*En l'absence de M^{me} Lucas (Luxembourg),
M. Soborun (Maurice), Vice-Président, préside la
séance.*

La séance est ouverte à 10 h 35.

**Le rôle du système des Nations Unies dans la mise
en œuvre de la déclaration ministérielle issue
du débat de haut niveau du Conseil tenu
lors de sa session de fond de 2008 (suite)**

(A/64/64-E/2009/10, A/64/87-E/2009/89 et E/2009/56)

‘ *Présentation du rapport du Secrétaire général
sur le rôle du Conseil économique et social
dans l'application et le suivi intégrés
et coordonnés des textes issus des grandes
conférences et réunions au sommet organisées
sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies,
compte tenu des résolutions pertinentes de
l'Assemblée générale, dont la résolution 61/16*

1. **M. Stelzer** (Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations), présentant le rapport du Secrétaire général (E/2009/89), dit que le rapport examine les progrès appréciables réalisés dans l'établissement d'une architecture à cohérence renforcée et d'une cohérence organique dans le suivi des grandes conférences organisées sous l'égide des Nations Unies. Par architecture à cohérence renforcée, on entend l'effort fait pour répondre à la diversité des différentes filières de suivi pour les replacer dans un tout cohérent; par cohérence organique, on entend la promotion d'une démarche intégrée tenant compte des liens existant entre les différents objectifs de développement. Sur la question de la fréquence des rapports, on a fait observer que le rapport, au lieu d'être publié chaque année, devrait l'être tous les quatre ans, l'année précédant la publication de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement.

2. L'intention initiale de la publication d'un rapport annuel était principalement de suivre les progrès de la mise en place d'une architecture de suivi intégrés des conférences. Le cadre institutionnel étant pour l'essentiel en place, et l'Examen ministériel annuel ayant assumé le rôle de suivi, un rapport quadriennal, à contenu organique, donnerait au Conseil et à l'Assemblée générale une vue d'ensemble des progrès accomplis dans la recherche de la cohérence des politiques suivies pour mettre en œuvre l'Agenda des

Nations Unies pour le développement, de façon à permettre ainsi aux États Membres de donner de nouvelles directives sur les activités opérationnelles du système. Ce rapport réduirait également la charge générale d'établissement de rapport, étant donné qu'un rapport quadriennal servirait de base à l'élaboration de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles. Enfin, le rapport donnerait également d'utiles directives aux fonds, aux programmes et aux institutions spécialisées des Nations Unies au début du nouveau cycle quadriennal de planification.

3. Il a été proposé que les futurs rapports accordent une attention plus grande à la cohérence organique, tout en donnant des exemples concrets d'intérêt durable. De cette façon, ces rapports analyseraient les progrès accomplis dans le suivi des conférences des Nations Unies sur les thèmes du développement et présentés à l'Examen ministériel annuel, tout en tirant parti de l'expérience propre à chaque pays, présentée dans les communications volontaires nationales.

*Présentation du rapport du Secrétaire général
sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre
et le suivi des résultats du Sommet mondial
sur la société de l'information aux niveaux régional
et international*

4. **M. Hamdi** (Chef de la Division de la science et de la technologie, CNUCED), présentant le rapport du Secrétaire général (A/64/64-E/2009/10), dit que le fossé numérique continue à se réduire : en 2008, plus de la moitié de la population mondiale était, d'une façon ou d'une autre, connectée, et entre 80 et 90 % de la population mondiale vivait non loin d'un réseau cellulaire, le double de ce qu'elle était en 2000. Le fossé dans l'accès à l'Internet entre les pays développés et les pays en développement se réduit également : à la fin de 2008, la moitié des utilisateurs d'Internet dans le monde habitaient dans des pays en développement, en particulier en Asie, alors que l'Afrique et le Moyen-Orient connaissaient une croissance extrêmement rapide de la possession d'un téléphone mobile et de l'accès à l'Internet.

5. Cependant, il existe encore de vastes disparités en termes de pénétration et de coût, à la fois entre les pays et dans les pays, et entre les régions et dans les régions. Le fossé concernant le haut débit pose un problème particulier : les questions relatives à l'accès peu coûteux à la connexion, au développement du contenu local et à la confidentialité des données doivent retenir

l'attention de la communauté internationale. Le haut débit est une condition préalable de la réalisation de plusieurs des objectifs du Sommet mondial sur la société de l'information; cette technique est très prometteuse d'une intégration sociale et économique plus grande. La vitesse de connexion et la faiblesse du coût sont des questions essentielles qui doivent être abordées par le système des Nations Unies dans son ensemble, ainsi que par les gouvernements, la société civile et le secteur privé, de façon à aider les pays en développement à réaliser les objectifs consignés dans le Sommet mondial sur la société de l'information et pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

6. La pénétration toujours plus poussée d'Internet n'a pas nécessairement suscité une augmentation du contenu local. Les sociétés qui diffusent un contenu non local sont généralement plus puissantes que celles qui fournissent un contenu local. Dans beaucoup de pays en développement, les incitations à créer, adapter ou échanger le contenu font généralement défaut et les ressources nécessaires pour cela ne sont pas disponibles.

7. La confidentialité des données est un domaine de plus en plus préoccupant : la vulnérabilité aux activités illégales et intrusives, l'utilisation abusive de l'information personnelle communiquée aux grandes sociétés, la circulation transfrontière des données qui contournent la législation nationale figurent, pour le public, parmi les menaces potentielles qui découlent de la société mondiale de l'information. Avec l'aide des organisations internationales, les pays et régions en développement ont commencé à se doter d'une législation efficace et d'institutions capables de protéger les données, dans le cadre des efforts qu'ils font pour préparer une cyber-législation et accroître leur participation à la société de l'information. Cependant, il reste à trouver une solution mondiale à un problème authentiquement mondial.

8. La mise en œuvre des documents issus du Sommet mondial sur la société de l'information a progressé de façon appréciable depuis 2008, notamment pour ce qui est de la mise en commun des pratiques optimales, de l'aide apportée aux gouvernements pour l'élaboration des politiques, du déploiement et de la création de capacités en matière de services électroniques; cependant, beaucoup reste encore à faire pour créer une société de l'information pour tous. Les organismes et organes des Nations

Unies doivent travailler avec les gouvernements, la société civile et le secteur privé pour étudier les moyens d'atteindre cet objectif

9. **M. Makinsimychev** (Fédération de Russie) dit qu'il est largement possible de renforcer le débat consacré aux questions de coordination en repensant son ordre du jour, dans l'esprit de la fonction de coordination du Conseil pour l'application des décisions prises lors des réunions au sommet et des grandes conférences organisées par les Nations Unies sur le développement, ainsi que des résolutions correspondantes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16. Selon le rapport du Secrétaire général (A/64/87-E/2009/89), certains progrès ont été réalisés à cet égard, notamment grâce à l'Examen ministériel annuel et au Forum sur la coopération pour le développement. Cependant, la question de l'efficacité du système des Nations Unies ne doit pas être occultée en se concentrant uniquement sur les efforts des pays eux-mêmes, comme le rapport semble le proposer. Le Conseil reste en effet chargé de suivre l'efficacité des travaux des nombreux partenariats thématiques interinstitutions et des structures de coordination du Secrétariat, ainsi que du suivi des documents issus des diverses conférences et réunions au sommet des Nations Unies.

10. Le débat consacré aux questions de coordination doit rechercher une plus grande cohérence entre le travail des organes, fonds et institutions spécialisées des Nations Unies responsables des programmes, d'une part et, d'autre part, ce que fait le Conseil lui-même pour assurer l'application systématique et coordonnée des grandes décisions des principales réunions sociales et économiques des Nations Unies. Le rapport du Secrétaire général souligne à bon droit qu'à cet égard bien peu de progrès a été réalisé.

11. Il convient qu'il est nécessaire de restructurer et d'utiliser au mieux le processus d'examen, dans le cadre du débat du Conseil consacré aux questions de coordination, de son rôle dans l'application des décisions des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines social et économique. Le point 8 de l'ordre du jour du Conseil, actuellement examiné durant le débat général à propos du suivi des résultats des conférences internationales sur le financement du développement serait, à meilleur escient, du ressort du débat consacré aux questions de coordination.

12. Il craint la tendance qu'il y a à diluer l'ordre du jour du débat consacré aux questions de coordination en orientant sa visée surtout sur les activités opérationnelles des organismes des Nations Unies, ce qui aurait pour effet de confondre les fonctions du débat sur la coordination et du débat sur les activités opérationnelles. Réduire le rôle du Conseil en matière de coordination au simple contrôle des activités opérationnelles ne serait pas conforme aux décisions des États Membres et notamment à la résolution 61/16 de l'Assemblée générale, et compromettrait l'efficacité des fonctions statutaires du Conseil. La mise en œuvre systématique et coordonnée des décisions des conférences et réunions au sommet dans le domaine social et économique ne doit pas se limiter au suivi des progrès accomplis au niveau de chaque pays et de l'activité des programmes et fonds opérationnels. Ce serait en effet s'écarter des principes régissant cette mise en œuvre. Il doute donc qu'il soit indiqué d'établir un rapport sur les activités de suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies un an avant l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement. Le premier examen de ce type aura lieu en 2012 et le premier rapport paraîtrait alors en 2015, année où les rapports thématiques seront nombreux.

13. Le caractère systématique du rôle des Nations Unies en matière de développement suppose en effet une démarche cohérente et coordonnée. Réaliser cette cohérence est un objectif premier du Conseil, en particulier de son débat consacré aux questions de coordination.

14. **M^{me} Holst** (UNESCO) dit qu'en 2008 l'UNESCO – dans son triple rôle d'organisme chargé de mener des activités spécifiques visées par le Plan d'action, de superviser les six domaines d'action et de coordonner l'ensemble du processus de mise en œuvre – s'est attachée à réaliser, au moyen de ressources consacrées à cet effet, les objectifs du Sommet mondial sur la société de l'information.

15. Les États Membres doivent en particulier examiner les questions liées à la diversité linguistique, notamment l'internationalisation des noms de domaine, qui permettrait à des communautés linguistiques actuellement exclues d'avoir un plus large accès aux avantages de la technologie.

16. Malgré les progrès accomplis sur un large ensemble de questions relatives à la société de la connaissance, il demeure difficile d'entretenir l'élan du Sommet mondial. Parmi les autres problèmes essentiels il faut poser les questions de la qualité et de l'équité de l'accès aux connaissances, et aider les pays non seulement à réduire la fracture numérique mais aussi à combler le fossé des connaissances, ce qui est plus complexe.

17. **M. Hilale** (Maroc) dit que le rôle de la Commission du développement durable, dans l'examen des aspects environnementaux, économiques et sociaux des questions qui occupent la coopération multilatérale internationale, doit être renforcé et que ses décisions doivent être tenues pour contraignantes. Les importantes décisions prises par elle à sa session de mai 2009 au sujet de l'agriculture, du développement rural et de la lutte contre la désertification doivent être rapidement appliquées et il faut repérer les mécanismes qui permettront de le faire, afin de renforcer le rôle des Nations Unies dans le domaine du développement durable.

18. Les déséquilibres que présente la gouvernance internationale de l'environnement appellent à créer une nouvelle structure unifiée qui pourrait reprendre les activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et aurait l'autorité politique voulue et les ressources financières nécessaires pour répondre à la situation environnementale actuelle. Le but visé doit être de coordonner une stratégie qui ne se borne pas à une prolifération d'instruments juridiquement contraignants, qui conduit souvent à des doubles emplois.

19. Le système des Nations Unies doit jouer un rôle dans l'élimination des obstacles à la promotion de la recherche sur les sources d'énergie renouvelables, en particulier l'énergie solaire où l'accès à la technologie demeure très coûteux. L'accord qui sera conclu à la Conférence qui se tiendra à Copenhague en décembre 2009 sur le changement climatique devra incorporer une vision commune fondée sur les capacités respectives des pays, sur l'équité et le principe des responsabilités partagées mais différenciées. Dans le même esprit, le Maroc a recommandé à la quatorzième réunion des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques de créer un fonds multilatéral pour les technologies de lutte contre le changement climatique, afin de faciliter l'accès à cette technologie

et de surmonter les obstacles liés aux droits de propriété intellectuelle.

20. Dans un climat économique difficile, que dominent les crises de l'alimentation, des finances et de l'énergie, les technologies de l'information et de la communication (TIC) au service du développement sont d'importance fondamentale. Les TIC sont devenues vitales dans l'ensemble des secteurs manufacturier et des services, et permettent aux pays en développement de combler leurs déficits; les efforts déployés pour élargir l'utilisation des TIC doivent être encouragés, en particulier pour réduire le fossé du haut débit.

21. La communauté internationale s'est donné une feuille de route précise pour un développement durable et harmonieux, un partage égal des avantages de la mondialisation et un monde pacifique. Pourtant, ces objectifs ne seront atteints que moyennant la mise en œuvre, avec le financement nécessaire, des divers engagements pris durant les grandes conférences et les réunions au sommet organisées par les Nations Unies. Les fonds, les programmes et les institutions des Nations Unies doivent intégrer les résultats de ces conférences dans leurs activités opérationnelles et leurs mécanismes et cadres spécifiques de coopération, en tenant dûment compte des choix politiques et des priorités de développement des pays concernés.

22. La relance du multilatéralisme et le partage des responsabilités sont plus importants que jamais dans l'optique d'une mondialisation rapide et en raison de l'interdépendance économique. Face aux menaces grandissantes de marginalisation et d'appauvrissement de vastes segments de la population mondiale, la communauté internationale et les pays développés en particulier doivent agir rapidement pour mettre en place un partenariat mondial afin de réaliser le développement pour tous, conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement.

La séance est suspendue à 11 h 15 et reprend à 11 h 40.

Débat thématique : vers une réponse systématique des Nations Unies aux problèmes du changement climatique

23. **Le Président** dit que le changement climatique pose, dans de nombreux domaines, de redoutables problèmes, notamment s'agissant de la santé, la sécurité alimentaire et la croissance économique. Le

Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination a lancé une initiative intersectorielle afin d'aider les organismes et les fonds des Nations Unies à agir de concert et de façon systématique pour aborder les problèmes du changement climatique.

24. Cette initiative confirmera la contribution de l'Organisation au processus prévu par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et mettra à profit sa capacité de définir des normes et de mener des activités opérationnelles de façon à traiter systématiquement les problèmes du changement climatique. Ce faisant, l'Organisation facilitera la réalisation du développement durable.

25. Le débat thématique offre l'occasion d'examiner les progrès accomplis, de repérer les problèmes et de présenter les possibilités qui s'offrent, de même que de discuter l'efficacité du processus intergouvernemental et sa cohérence face au problème du changement climatique, dans un plus large programme d'action pour le développement. Il invite M. Stelzer, Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations, à animer le débat.

26. **M. Stelzer** (animateur) dit qu'une approche systématique du problème du changement climatique suppose la participation et la coopération d'un large ensemble d'acteurs. Selon l'initiative du Conseil des chefs de secrétariat, sur le changement climatique, il faut élaborer un plan applicable à l'échelle du système pour relier entre elles les différentes capacités de création de normes et de partage de connaissances que recèlent le système et ses activités opérationnelles. L'Initiative marque une étape importante de la conciliation du concept de développement durable au sein du système des Nations Unies. Le débat thématique offre l'occasion aux organes intergouvernementaux qui ont guidé les travaux des organismes des Nations Unies de trouver les moyens de réaliser cet objectif.

27. **M. Khazae** (République islamique d'Iran), parlant en sa qualité de Président du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), dit que le changement climatique est un problème mondial appelant une réponse systématique à laquelle devront concourir les décideurs locaux, nationaux et internationaux. Le système des Nations Unies, de par son caractère unique, peut jouer un rôle décisif dans l'action menée contre le changement climatique, qui risque d'affecter

l'offre de denrées de première nécessité et de compromettre l'infrastructure socioéconomique essentielle. Les problèmes du changement climatique doivent être abordés dans l'optique du développement durable et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, par les pays en développement.

28. L'ONU devrait affecter les ressources financières de façon plus simple et plus transparente en fonction des besoins des pays. Elle devrait aider les pays en développement à se doter de capacités institutionnelles suffisantes et promouvoir l'accès aux technologies efficaces et propres. Il faut trouver un équilibre entre le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement, les trois volets du développement durable. Les activités du système des Nations Unies doivent être déterminées en fonction des résultats recherchés et adaptées aux besoins des pays en développement.

29. Les États Membres doivent savoir que l'ONU a la capacité de répondre aux besoins des pays en développement dans les quatre grands domaines définis par le Plan d'action de Bali, à savoir l'atténuation des effets du changement climatique, l'adaptation à celui-ci, les moyens financiers et la technologie. Ils doivent prendre connaissance des possibilités et des ressources qui existent dans le système. Les dispositions institutionnelles et les moyens de gestion des pays en développement, en particulier pour l'exécution des projets, doivent être renforcés.

30. Le PNUD, principal organe de l'ONU chargé des activités opérationnelles, aide les pays en développement à prévenir les crises, telles que la crise financière ou le changement climatique, pour les empêcher de se transformer en crises humanitaires. Les crises doivent cependant être considérées comme offrant des possibilités d'une action nationale et internationale coordonnée pour promouvoir la durabilité et réduire la pauvreté, par exemple par une amélioration des rendements énergétiques et des modes de production. La réponse au changement climatique doit être liée à la réduction de la pauvreté; en effet, alors qu'ils contribuent le moins aux émissions de gaz à effet de serre, ce sont les pauvres qui sont le plus affectés par le changement climatique, par son effet sur la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau, les difficultés de l'agriculture et l'emploi.

31. Le PNUD travaille dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) pour

traiter le problème du changement climatique et répondre aux besoins de développement des pays, en particulier pour la réalisation des OMD. En 2009, le GNUD a interrogé les équipes de pays sur leurs activités et leurs besoins, et il mène actuellement un inventaire des activités relatives au changement climatique pour rédiger une note directive sur l'introduction systématique d'une action contre le changement climatique dans les programmes de pays. Le Conseil d'administration du PNUD, qui est responsable du suivi des activités opérationnelles, doit veiller à ce que le système intègre bien la problématique du changement climatique dans les programmes nationaux.

32. Coordinant ses travaux avec la Banque mondiale, le PNUD encourage la valorisation des synergies et la collaboration entre les Nations Unies, les institutions financières internationales et les partenaires de développement. À mesure que la situation financière évolue, le PNUD assume des rôles nouveaux : préparer les pays à un accès direct aux ressources internationales et mieux coordonner son financement avec d'autres sources de financement; apporter un soutien technique au développement et faciliter le transfert de technologie; encourager l'emploi des instruments existants de coopération pour le développement, par exemple les fonds multidonateurs d'affectation spéciale; travailler à la recherche de solutions financières novatrices; et analyser les modalités de financement de la lutte contre le changement climatique et le financement de la reprise économique, dans leurs effets bénéfiques possibles.

33. Le PNUD est l'un des principaux fournisseurs de moyens de financement aux fins de l'assistance environnementale; il a versé 1,5 milliard de dollars directement et plus de 3 milliards de dollars dans des accords de cofinancement visant l'aide environnementale entre 2004 et 2007. Environ 48 % de ces montants sont passés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), dont le PNUD est l'un des principaux partenaires. Il souligne cependant que les ressources financières des Nations Unies doivent être accrues. On estime par exemple qu'il faudrait 250 milliards de dollars pour mener les activités environnementales nécessaires dans le monde. Dans l'important domaine de la création de capacités, le PNUD met en place une facilité de formation sur le

changement climatique à l'intention des organismes des Nations Unies et des États Membres.

34. Pour résoudre les problèmes posés par le changement climatique, il est impératif que les États Membres manifestent une forte volonté politique. Celle-ci sera complétée par une augmentation des ressources financières affectées au système des Nations Unies pour le développement, de façon que celui-ci puisse aborder le problème du changement climatique au niveau mondial. Il constate avec préoccupation que l'aide financière au monde en développement semble hésiter à se concrétiser.

35. **M^{me} Verburg** (Pays-Bas), parlant en sa capacité de Présidente de la Commission du développement durable, rappelle le rôle essentiel du Conseil en matière de coordination pour assurer la mise en œuvre des documents issus des grandes réunions des Nations Unies. Les multiples crises actuelles ont gravement retenti sur le développement durable et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Or, il faut maintenant d'urgence passer à l'adoption de modes de vie viables à terme et qui ménagent les ressources naturelles.

36. L'une des principales difficultés est de savoir comment nourrir la population de la planète. À sa dix-septième session, la Commission du développement durable a donc fait de l'agriculture un axe essentiel de la réduction de la pauvreté. Dans beaucoup de pays en développement, l'agriculture est également le secteur qui anime et entraîne le développement économique. Elle est au cœur du développement durable et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles; elle devrait donc figurer en bonne place dans l'agenda de la lutte contre le changement climatique, en particulier s'agissant de l'atténuation et de l'adaptation.

37. La productivité agricole doit augmenter de façon écologiquement rationnelle. L'investissement privé, réalisé par les agriculteurs eux-mêmes, ceux qui transforment ou vendent les produits agricoles, est nécessaire, mais les pouvoirs publics, les organisations de la société civile et les donateurs doivent encourager, de leur côté, la mise en place d'un environnement favorable et fournir les biens collectifs nécessaires, qu'il s'agisse de recherche agronomique ou de routes. La gestion de la filière agricole, l'accès au marché et la sécurité doivent de même être améliorés.

38. La Commission du développement durable a avancé plusieurs options et proposé plusieurs mesures

pratiques relatives à l'agriculture, au développement rural, aux sols, à la sécheresse, à la désertification et à l'Afrique, en privilégiant les possibilités offertes et les problèmes dans le système agricole mondial, en particulier relativement à l'importance de l'agriculture pour la réduction de la pauvreté et de la faim dans les pays en développement. La Commission a rappelé que l'agriculture n'était pas une partie du problème mais une partie de sa solution.

39. La Commission a également souligné le lien entre la productivité agricole et la sécurité alimentaire, la nécessité d'augmenter les investissements dans l'agriculture durable, l'importance d'un transfert des technologies novatrices, la formation, la mise en commun des pratiques agricoles optimales, ainsi que la nécessité d'adapter les connaissances scientifiques aux situations locales et d'allouer davantage de ressources à l'agriculture durable, en particulier dans les pays en développement. Il faut également prêter attention à la promotion d'une révolution verte durable en Afrique, en combinant les connaissances scientifiques et les connaissances propres des agriculteurs africains. Il faut également réfléchir au problème de la gestion des sols et de l'eau en s'inspirant du principe de la durabilité.

40. Enfin, la Commission a souligné que l'agriculture jouait un rôle central dans l'action menée contre le changement climatique et donc à la Conférence de Copenhague. À ce sujet, elle dit que beaucoup pourrait être fait pour que l'agriculture devienne une alliée dans la lutte contre le changement climatique, tout en améliorant la vie des exploitants et en proposant des modes d'existence différents. Une amélioration des rendements agricoles réduirait les émissions de gaz à effet de serre et contribuerait à la sécurité alimentaire. Par exemple, certains experts estiment que le secteur agricole pourrait avoir un effet neutre sur les émissions de carbone en 2030 moyennant l'adoption de bonnes pratiques de gestion agricole. La productivité agricole pourrait, de même, être améliorée par un plus large accès aux marchés, par des investissements d'équipement et par une action éducative.

41. Les activités visant l'atténuation des effets du changement climatique peuvent être entreprises à peu de frais tout en préservant la production. Les mesures visant à accroître la teneur en carbone des sols, par exemple, aident à améliorer leur résistance au stress lié au climat et à assurer une production viable à terme. Des investissements pourraient de même être consacrés aux cultures qui tolèrent bien la sécheresse et la

chaleur. D'autres possibilités sont à mentionner : une amélioration de la vulgarisation et de la formation agricoles; la promotion de pratiques viables de gestion des sols; une amélioration de l'accès au crédit et au microcrédit; une solution coordonnée des problèmes d'atténuation des effets du climat sur l'agriculture au niveau régional; et l'analyse des pratiques culturelles traditionnelles en vue de faciliter l'innovation. Beaucoup pourrait de même être fait dans les domaines de la distribution, du traitement après les récoltes et de la consommation des produits agricoles; on pourrait aussi faire un meilleur usage des déchets alimentaires, domaine qui jusqu'à présent a été un peu négligé.

42. Une action menée sur un vaste front, celui de la production agricole et alimentaire, afin de remédier aux effets du changement climatique pourrait ainsi donner des résultats appréciables. Les spécialistes du développement international doivent rechercher les synergies existant dans l'ensemble du système des Nations Unies et entre l'ONU et les pays membres afin de réaliser la sécurité alimentaire, réduire la pauvreté et utiliser de façon viable les écosystèmes, en particulier dans la perspective du changement climatique.

43. L'ONU a un rôle crucial à jouer, celui de fournir aux États Membres un soutien cohérent et intégré pour les aider à appliquer les recommandations. Tous les acteurs, y compris la société civile, doivent participer à la gestion des ressources naturelles. En agissant ensemble, la communauté internationale peut fondamentalement changer la politique agricole et encourager l'avènement d'une économie verte pour le plus grand bien des générations présentes et futures.

44. **M. Martirosyan** (Arménie), parlant en sa qualité de Président de la Commission de la condition de la femme, dit que cette commission a toujours prêté attention au rôle des femmes dans le développement durable. Elle travaille sur ce thème depuis 2000, et à sa quarante-sixième session, en 2002, elle a examiné la gestion environnementale et l'atténuation des effets des catastrophes naturelles, et lancé un appel à l'action pour systématiser la prise en compte d'une perspective sexospécifique dans les recherches et les politiques sur le changement climatique. En 2008, la Commission de la condition de la femme a engagé les gouvernements à garantir la participation des femmes aux décisions sur les questions environnementales, à tous les niveaux. Parmi les conclusions de la session de 2009 figure l'appel à une participation des femmes, à égalité avec les hommes, dans les décisions sur le développement

durable, et notamment celles qui traitent de l'incidence du changement climatique sur les femmes.

45. En 2008, la Commission a décidé de réfléchir à une perspective sexospécifique sur le changement climatique, en tant que question nouvelle. Elle a organisé une réunion d'experts chargés d'étudier les aspects sexospécifiques du changement climatique, et cette réunion a constaté que les femmes pauvres, dans les populations qui sont dépendantes des ressources naturelles locales, sont disproportionnellement touchées par les effets du changement climatique. Elles sont très exposées au risque entraîné par la sécheresse, l'incertitude des précipitations et le déboisement. Elles sont généralement sous-représentées dans les processus de décisions sur le changement climatique, alors que leur rôle de gardiennes des ressources naturelles devrait leur donner l'occasion de contribuer efficacement à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci. Des mesures sont actuellement prises pour améliorer la participation des femmes par la mobilisation et la sensibilisation, l'information et la formation; des efforts sont déployés pour les faire participer aux négociations sur le changement climatique et aux initiatives visant à appeler l'attention sur la perspective sexospécifique dans le choix des politiques.

46. Dans le passé, la Commission de la condition de la femme a remis ses conclusions et recommandations au Conseil et à la Commission du développement durable. Une interaction accrue entre les deux commissions techniques et avec le Forum des Nations Unies sur les forêts et autres organes s'occupant du changement climatique serait une évolution positive.

47. À sa cinquante-sixième session, en 2012, la Commission de la condition de la femme examinera l'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans la lutte contre la pauvreté et la faim. Ce sera l'occasion d'examiner l'incidence du changement climatique sur les femmes rurales; la Commission coopérera sur cette question avec la Commission du développement durable. Elle collabore déjà avec la Commission de statistique à la solution du problème résultant du manque de données ventilées par sexe dans la confection des politiques. Un autre problème tient au manque de prise en compte systématique de la sexospécificité dans les travaux des Nations Unies sur le changement climatique. Les principaux instruments juridiques sur le changement climatique, à savoir le Protocole de Kyoto, la Convention-cadre des Nations

Unies sur les changements climatiques et le Plan d'action de Bali passent sous silence les préoccupations propres aux femmes. La Commission de la condition de la femme est prête à faire profiter le Conseil de son expérience de ces questions et à aider aussi les autres commissions techniques afin que l'on prête une attention plus grande à la sexospécificité.

48. **M^{me} Azevedo** (Brésil), parlant en sa qualité de Présidente du Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail (OIT), dit qu'on ne saurait trop souligner l'importance du travail face au changement climatique. Dans le processus de création de nouveaux modes, plus écologiques, de production et de consommation, de nouveaux emplois seraient créés, en même temps que certains emplois seraient éliminés et d'autres remplacés. La tâche, pour l'OIT et pour la communauté internationale, est donc de s'assurer que la transition à un monde plus sobre en carbone ouvre de nouvelles perspectives économiques pour les travailleurs, les employeurs et les pouvoirs publics. Les travailleurs pourraient apprendre de nouveaux métiers novateurs et écologiquement rationnels, les employeurs devraient faciliter l'accès aux écotecnologies et les pouvoirs publics devraient partager leur expérience et leurs pratiques optimales dans la promotion d'emplois décents dans une économie écologiquement rationnelle.

49. À l'heure actuelle, 1,3 milliard de personnes, dans le monde, soit plus de 43 % de la population active mondiale, ont du mal à survivre avec moins de 2 dollars par jour, tandis que des millions sont en chômage et que 5,3 milliards de personnes ne sont pas couvertes par la sécurité sociale. Des millions d'hommes sont affectés par les catastrophes liées au climat, la pollution, le manque d'eau et de denrées alimentaires et la perte de biodiversité, et beaucoup deviennent des réfugiés environnementaux. Cependant, la crise économique actuelle offre l'occasion de propager de nouveaux modes de production et de consommation plus viables à terme. Il a déjà été convenu, à la récente réunion du G-8, de réduire de 80 % d'ici à 2050 les émissions de gaz à effet de serre. Cela rend impératif la création d'emplois verts. L'OIT a lancé une « Initiative pour les emplois verts » en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Confédération syndicale internationale et l'Organisation internationale des employeurs. Le premier rapport publié par ce partenariat : « Emplois verts : pour un travail décent

dans un monde durable, à faibles émissions de carbone », montre que le développement propre est compatible tant avec la croissance économique qu'avec la création d'emplois écologiquement rationnels.

50. Par des stratégies hautement efficaces, des emplois verts pourraient réduire la consommation énergétique et le gaspillage de matières premières et d'eau, réduire les émissions de gaz à effet de serre et rétablir la biodiversité. Les sources d'énergie renouvelables créent plus d'emplois que les usines brûlant des combustibles fossiles par unité de puissance installée, par unité de production d'électricité et par dollar investi. L'expérience du Brésil montre que les biocarburants pourraient jouer un rôle majeur dans la création d'emplois verts dans l'agriculture et dans la production d'énergie. En Allemagne, des milliers d'emplois verts ont été créés dans le secteur du bâtiment, pour la mise en conformité écologique des bâtiments et le remplacement du matériel obsolète dans les constructions. L'investissement dans l'énergie solaire pour le logement social a créé de nombreux autres emplois verts. Dans le secteur des transports, de nouvelles possibilités d'emploi pourraient découler de la production de véhicules peu gourmands en carburant ou hybrides, et de véhicules utilisant d'autres carburants. Mais il faut pour cela une volonté politique affirmée, en particulier lors de la toute proche Conférence de Copenhague sur le changement climatique, afin de protéger l'environnement tout en encourageant la croissance économique et l'inclusion sociale.

51. **M. Hetteš** (Slovaquie), parlant en sa qualité de Vice-Président de la Commission du développement durable, relate le suivi et l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague. Le thème prioritaire de la Commission, pour les deux années à venir, est l'intégration sociale. Le changement climatique pourrait se révéler la question fondamentale dans l'optique de la justice sociale, mais ses conséquences sociales sont encore largement inconnues. La fragilité des institutions de gouvernement et l'insuffisance de la réglementation des marchés financiers sont responsables de la crise mondiale de l'emploi, et les pays en développement en sont particulièrement touchés. Cependant, les nouveaux emplois créés par la lutte contre le changement climatique profiteraient aux groupes de population les plus vulnérables : les femmes, les

jeunes, les pauvres et les migrants. Le rapport récemment publié par l'Initiative pour des emplois verts, et la communication récemment publiée par le Département des affaires économiques et sociales intitulé « Nouveau pacte écologique mondial pour le développement durable » offrent l'un et l'autre de bons points de départ. L'élimination de la pauvreté et la lutte contre les effets du changement climatique doivent aller de pair. On ne pourra réaliser les OMD sans résoudre les problèmes du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. Les mesures immédiates pour contrecarrer l'incidence de la crise mondiale actuelle pourraient comprendre : une relance budgétaire à grande échelle, coordonnée au niveau international, compatible avec les objectifs du développement durable; et des politiques économiques et sociales cohérentes visant à protéger le bien-être des groupes pauvres et défavorisés. À moyen et long termes, une perspective sexospécifique doit figurer dans toutes les politiques visant à remédier au changement climatique, et les dépenses publiques dans les secteurs de la santé et de l'éducation doivent être portées à un niveau compatible avec la réalisation des OMD. Il importe de mettre à profit l'enthousiasme de la jeunesse actuelle pour les questions d'environnement. Les jeunes, moyennant la formation voulue, pourront trouver un emploi dans le secteur environnemental, fortement créateur d'emplois, ce qui devrait aider la planète comme les jeunes eux-mêmes.

52. Le système des Nations Unies pourrait aider les pays à réaliser une analyse du rapport coûts-avantages socioéconomiques, à protéger les investissements contre les effets du changement climatique et à suivre une politique d'aménagement du territoire. L'ONU pourrait également aider les pays à améliorer leur politique de lutte contre le changement climatique tout en réunissant et diffusant les pratiques optimales et les connaissances nécessaires. Le système pourrait également améliorer la coopération régionale en l'adaptant aux problèmes du changement climatique.

53. **M. Shwaikh** (Iraq), rappelant que ce ne sont pas les pauvres, dans le monde, qui sont responsables des émissions de gaz à effet de serre, demande si les pays développés ne pourraient pas être tenus de fournir une compensation bilatérale aux pays les plus touchés par le changement climatique, et si un financement de l'action d'adaptation au changement climatique sera prévu dans le cadre du programme d'aide des Nations Unies.

54. **M. Fries** (Suède), parlant au nom de l'Union européenne, dit que le changement climatique est un problème mondial qui appelle une réponse mondiale. L'adaptation à ses effets est donc un problème qui se pose à chaque pays, en particulier aux pays en développement qui sont vulnérables à ses effets défavorables, les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement et les pays africains les plus gravement touchés par la sécheresse, la désertification et les inondations.

55. L'Union européenne a annoncé d'ambitieux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre dès 2007 et est disposée à réduire encore ses émissions à condition que les autres pays développés fassent de même et que les pays en développement apportent aussi leur contribution sur la base de leur capacité de payer et de leur responsabilité dans les émissions. Les pays développés doivent cependant en prendre l'initiative, de façon à parvenir, à Copenhague, à un accord ambitieux, mais une participation active de tous les acteurs à tous les niveaux demeure possible. Les femmes sont les acteurs essentiels du développement durable et une perspective sexospécifique pourrait grandement profiter aux mesures prises pour lutter contre le changement climatique. Ces mesures doivent également tenir compte des besoins des enfants parmi les groupes les plus vulnérables.

56. Les politiques d'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation à ceux-ci n'aboutiront que si elles sont intégrées aux stratégies et aux budgets nationaux de développement. Les conséquences financières pour le développement seront énormes, et il faut donc recourir à des sources multiples de financement.

57. L'Union européenne continuera à promouvoir une conception plus cohérente de la lutte contre le changement climatique. La réponse internationale doit tenir compte de l'effet potentiel du changement climatique sur la sécurité et sur les migrations, ainsi que du fait qu'il est probable qu'il provoquera des conflits autour des ressources rares.

58. La lutte contre le changement climatique doit être systématiquement prise en compte dans les politiques de développement qui encouragent la croissance économique, le développement social et une bonne gestion de l'environnement. L'accès aux sources d'énergie durables est une condition préalable de ces

trois volets et de la réalisation des OMD. Le fait qu'on se trouve maintenant aux prises avec les effets du changement climatique alors même que se poursuit une crise économique et financière mondiale grave rend d'autant plus impérative la nécessité de renforcer les Nations Unies.

59. **M^{me} Kakimzhanova** (Kazakhstan) dit que son pays a récemment ratifié le Protocole de Kyoto. Il a lancé des recherches appliquées sur la vulnérabilité au changement climatique de l'économie et des ressources naturelles, ainsi qu'un examen préalable des mesures d'adaptation à envisager. Des mesures sont prises pour réviser la loi sur la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables afin de la rendre conforme aux obligations du Kazakhstan en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les émissions industrielles ont été ramenées de 4,7 millions de tonnes en 1990 à 3 millions de tonnes en 2006. Les progrès techniques du Kazakhstan sont dus à la création du Centre euro-asiatique de l'eau et du Centre de coordination de la lutte contre le changement climatique. Le Kazakhstan accueille avec satisfaction le rôle directeur pris par les Nations Unies face aux problèmes de la dégradation de l'environnement et du changement climatique et il jouera un rôle actif dans l'élaboration d'un accord international sur un programme cadre de lutte contre le changement climatique après 2012.

60. L'ONU joue un rôle essentiel pour promouvoir les écotecnologies et créer de nouveaux emplois, et pour aider les pays en développement dans le transfert de technologie par le canal d'institutions financières comme la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement. Le Kazakhstan soutient les efforts internationaux visant à réduire la destruction des forêts tropicales, qui est actuellement à l'origine de 20 % environ des émissions de gaz à effet de serre; il a aussi lancé sa propre initiative de « nation verte ». Le secteur des entreprises est responsable de la plus forte proportion des émissions de gaz à effet de serre. Les principaux investisseurs au Kazakhstan ont ainsi recommandé, lors d'un débat avec les autorités en 2007, de lancer un programme de transition, pour que leurs entreprises introduisent progressivement les principes de production propre au Kazakhstan, dans l'optique d'un développement durable.

61. **M. Bonamigo** (Brésil) dit que la crise est d'origine uniquement économique et financière, mais que les conséquences sont pour l'essentiel sociales.

Alors que des institutions financières se sont effondrées, c'est la population du monde qui se trouve de plus en plus exposée au chômage, à la pauvreté, à la faim et à l'absence de logements. Le rôle régulateur de l'État, qui anime la recherche sur le développement durable, doit donc être renforcé. La crise offre également une occasion précieuse d'orienter la reprise économique vers une plus grande égalité sociale et vers des pratiques durables. Les nouveaux investissements dans le secteur de l'énergie, des transports, de l'agriculture et de l'équipement doivent obéir à des principes d'innovation durable dans le transfert de technologie. Il souhaite que les participants au débat fassent connaître leurs observations sur la façon dont le système des Nations Unies pourrait répondre à la crise de façon à favoriser la sécurité alimentaire, créer des emplois verts et améliorer la santé publique.

62. **M. Mbuende** (Namibie) dit que le changement climatique constitue une menace grave pour tous les pays et qu'on ne peut le dissocier de son contexte politique. On ne peut attendre que la réunion de Copenhague ait lieu pour mettre en route des pratiques d'adaptation au changement climatique, indispensables pour la survie même de l'humanité. La viabilité à terme de ces efforts dépendra, manifestement, de la mesure dans laquelle les pays développés seront disposés à aider les pays en développement au moyen de ressources financières et d'un transfert de technologie. Il importe d'éviter les habituelles platitudes sur la coopération pour le développement et de réfléchir aux mesures concrètes qui pourraient être prises sur le terrain.

63. **M^{me} Nabarro** (État plurinational de Bolivie) dit que la responsabilité historique des pays développés de couvrir les coûts subis par les pays en développement, pour l'atténuation des effets du changement climatique, découle des paragraphes 3 et 7 de l'Article 4 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. On peut montrer que les pays développés ont contracté une « dette climatique » à l'égard des pays en développement, dette qui doit maintenant être remboursée par une réduction des émissions, par un soutien financier et par le transfert de technologie. L'élimination de la pauvreté et le développement social et économique durable doivent être intégrés dans l'action menée pour s'adapter au changement climatique.

64. **M. Khzaee** (République islamique d'Iran), Président du Conseil d'administration du Programme

des Nations Unies pour le développement (PNUD), dit que l'aide financière fournie par les institutions de Bretton Woods pour atténuer les effets du changement climatique ne doit pas être utilisée comme instrument politique contre les nations pauvres. La volonté politique et l'esprit de solidarité sont nécessaires aux niveaux mondial et national pour mettre les pays en développement à même de faire face au changement climatique. Certes, une bonne gestion environnementale est bien l'un des volets du développement durable, et cela est admis depuis une vingtaine d'années, mais la question n'est pas encore correctement intégrée dans les stratégies et les politiques de l'aide. Il est essentiel de s'assurer aussi que les questions politiques n'empêchent pas les pays développés de transférer aux pays en développement les technologies indispensables,

65. **M^{me} Verburg** (Pays-Bas), Présidente de la Commission du développement durable, dit que le débat sur le changement climatique doit également examiner les possibilités positives, par exemple les moyens d'allier les nouvelles technologies à l'expérience et aux connaissances locales afin de trouver des solutions « d'origine locale » aux problèmes de l'alimentation, de l'énergie et de l'eau et de repenser entièrement toute la filière allant de l'exploitation agricole au consommateur. De nouvelles technologies telles que l'irrigation au goutte-à-goutte offrent la possibilité d'améliorer la production alimentaire tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Les efforts visant à assurer à l'avenir la viabilité de l'offre de denrées alimentaires à une population mondiale en augmentation rapide doivent également être associés à une bonne gestion de l'environnement.

66. Elle souhaite assurer le représentant de la Namibie que les Nations Unies ne s'occupent pas seulement de produire des recommandations et des déclarations sur le papier mais que l'Organisation traduit effectivement tous ces discours en mesures

67. concrètes. Son rôle s'agissant du changement climatique est clair : partager l'information et stimuler l'échange de pratiques optimales, aider les pays à appliquer de nouvelles stratégies, relier les acteurs et créer des partenariats mondiaux, et promouvoir l'intégration de la réponse au changement climatique dans l'Initiative « Unis dans l'action ».

68. **M. Martirosyan** (Arménie), Président de la Commission de la condition de la femme, dit qu'il espère que s'il n'est pas fait mention expressément du rôle des femmes dans la lutte contre le changement climatique, cela ne veut pas dire que ce rôle n'est pas important. La Commission de la condition de la femme demeure disposée à coopérer avec le Conseil économique et social pour encourager l'adoption d'une démarche multidimensionnelle dans la lutte contre le changement climatique.

69. **M^{me} Farani Azevedo** (Brésil), présidente du Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail, dit que toutes les parties ont une responsabilité partagée mais différenciée dans la lutte contre le changement climatique. Le transfert de technologie aux pays en développement est d'importance cruciale, de même que l'élargissement de leur accès de leurs produits aux marchés développés. Si l'on n'élimine pas les subventions dans le commerce mondial, il n'y aura pas de prospérité pour les nations pauvres.

70. **M. Hetteš** (Slovaquie), Vice-Président de la Commission du développement social, dit que comme le changement climatique et les crises financières et économiques mondiales sont liés entre eux, une réponse globale est nécessaire. Il est nécessaire aussi d'aller au-delà des engagements pris sur le papier pour adopter une réglementation environnementale concrète et renforcer le rôle des Nations Unies. Il propose que le Directeur général de l'OIT soit invité à la Conférence de Copenhague. Cela dit, il reste encore beaucoup à faire, peut-être en réduisant le nombre des conférences.

La séance est levée à 13 h 20.